



Délibération du Conseil Syndical n° 2026-32

Séance du : 2 juillet 2026

À Aulnay-de-Saintonge (17)

Date de convocation : 18 juin 2026

Nb de délégués en exercice : 36 titulaires 19 suppléants

Nb de voix présentes : 20

Nb de voix représentées par pouvoir : 3

Nb de voix n'ayant pas pris part au vote (suppléant) : 1

Nb de voix décomptées : 22

Secrétaire de séance : Mme Ornella TACHE

Objet : PPG : Zone humide à Saint Julien de l'Escap - bail

L'An Deux-Mille-Vingt-Six le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Aulnay de Saintonge (17), pour une Assemblée Générale ordinaire sur convocation en date du dix-huit juin deux mille vingt-six. La séance est présidée par Frédéric EMARD, Président. Ornella TACHE est nommée secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Membres du SYMBO Présents / Excusés / Représentés/Présents Non Votants

Délégués titulaires				Délégués suppléants	
Conseil Départemental de la Charente-Maritime : 5 voix					
ALOE Caroline	P	DE ROFFIGNAC Françoise	R	DUCROCQ Marie-Karine	E
GAY Gilles	E	GODINEAU Jean-Claude	E	VILLAIN Stéphane	E
CHEDOUTEAUD Stéphane	P				
Conseil Départemental des Deux-Sèvres : 3 voix					
BARILLOT Dorick	P	MAUFFREY Philippe	E	MISSIOUX Marie-Pierre	E
FOUILLET Olivier	E				
CDC Vals de Saintonge : 14 voix					
EMARD Frédéric	P	SURAUD Marie-Noëlle	P	POMMIER Bruno	E
TACHE Ornella	P	PELLETIER Michel	P	SANTAGIULIANA Barbara	E
MOUTARDE Jean	E	POINOT-RIVIERE Annie	E	BERNARD Patrick	P
POUILLET Sylvie	E	BAUDOIN Frédéric	P	PERAUD Danièle	E
LEAUD Jean-Luc	R	FLOCH-RUJU Valérie	E	MARTINEAU Pascal	E
GICQUEL Roselyne	P	BOUTET Michel	E	CANTI Manon	E
GOGUET Jacques	R	MOREAU Suzette	P	TRANQUART Cédric	E
CDC Mellois en Poitou : 10 voix					
PICHON Gilles	P	GALLARD Sophie	E	DELEZAY Gaëtan	E
BALLAND Cyril	P	BOCHE Bernard	E	SUIRE Rudy	E
BRETONNIER Pascal	P	LEROUX Bruno	E	GARNIER Gwendoline	P
MARTIN François	P	BARRE Daniel	E	GUERIN Julien	E
BAUDOIN Yohan	E	DESMIER Didier	E	WATTEBLED Frédéric	E
CARO : 1 voix					
RABAUD David	E			BESSAGUET Bruno	P
CDC Aunis Sud : 1 voix					
BERNARDIN Eric	E			BOUTTEAUD Louis	P
CAN : 1 voix					
LEYSSENE Philippe	E			MARTINS Elmano	E
SMAEP 4B : 1 voix					
BOUFFARD Christian	P			MARTIN Patrick	PNV

Parmi les délégués désignés par le SMAEP 4B, le délégué titulaire et le délégué suppléant étaient présents. En conséquence, le délégué titulaire a été votant et le délégué suppléant a été non votant.

Pouvoirs

Mme Françoise de ROFFIGNAC a donné pouvoir à M Frédéric EMARD.

M Jean Luc LEAUD a donné pouvoir à M Michel PELLETIER.

M Jacques GOGUET a donné pouvoir à Mme Marie Noëlle SURAUD.

Assistaient également à la réunion

Mme Sandrine CHAUVIN - SYMBO

Mme Aurélie BELLICAUD – SYMBO

M Pascal VOIX – SYMBO

Mme Lysiane CHUPIN – Nouvelle République et la Concorde

Frédéric EMARD, Président, ouvre la séance à 18h45. Après appel nominal des délégués du SYMBO, il a dénombré 20 délégués présents, trois voix représentées et une voix ne prenant pas part au vote (suppléant), soit 22 voix délibératives. Il a donc été constaté que les conditions de quorum étaient remplies.

Le Comité syndical était valablement constitué.

Madame Ornella TACHE est nommée secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), notamment les articles L 418-1 à L 418-5,

Vu la loi du 5 janvier 2006, modifiée par les lois des 27 juillet 2010 et 13 octobre 2014 relative au bail rural cessible hors cadre familial qui confère au preneur les droits d'un bail à long terme, la possibilité de céder le bail et pour le bailleur, lors de cette cession, d'exercer des droits de maîtrise du bail,

Dans le cadre de sa stratégie foncière en faveur de la préservation de la ressource en eau et des zones humides, le SYMBO-EPAGE de la Boutonne souhaite acquérir la parcelle 15 section AE « Le Pré Marais » d'une superficie de 2701 m² située à Saint Julien de l'Escap.

Cette parcelle forme une bande de végétation arbustive et constitue une zone humide, un îlot de diversité refuge pour la faune et la flore et une zone d'expansion de crue pour le fonctionnement hydraulique de la Nie et de son réseau hydrographique.

Il est proposé de conclure avec les propriétaires un bail rural cessible hors cadre familial, pour un coût total de 4 000 € hors frais notariaux et d'actes associés.

Cette dépense est éligible à la subvention à hauteur de 80 % déjà attribuée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la stratégie foncière (au titre de la tranche 2025 du PPG).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical décide de :

- Décider qu'un bail rural cessible hors cadre familial pour la parcelle 15 section AE « Le Pré Marais » à Saint Julien de l'Escap soit signé, pour une durée de 3 ans,
- Autoriser le paiement d'une indemnité à la signature du bail, d'un loyer de fermage et d'un prix de vente dans la limite d'un coût total de 4000 €,
- Demander à Monsieur le Président de procéder aux démarches nécessaires pour la signature du dit bail devant le notaire choisi par le SYMBO qui supportera les charges financières de la rédaction et de l'enregistrement de l'acte,
- Charger le Président d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférant.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2026 et suivants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le Président,

M. Frédéric EMARD


SYMBO
Syndicat Mixte pour les études,
les travaux d'aménagement
et de gestion du bassin de la Boutonne